

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC

Nombre de conseillers : 15

Présents : 12

Pouvoirs : 1

Absents : 2

Date de convocation : 5 juin 2023

Séance du 9 juin 2023

L'an deux mil vingt trois
et le neuf juin

à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT, Maire,

Présents : Mrs CHAMAYOU P., CHABIDON D., GARRABOS F., V., MIGNE J., ROCHER P., FOURY D., **Mmes VIDAL F., ROY S., BRUNETON M., BONCOMPAIN C., Mme VEROT V.**

Absents : Mrs ARNAUD A., MICHEL A.

Pouvoir : Mme MARTEL Dominique donne pouvoir à Mme ROY Sylviane

N° 09062023001 : ELECTION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le code électoral et notamment les articles L 283 à L 293 et R 131 à R 148

VU le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2023-33 du 4 mai 2023 fixant les modes de scrutin applicables à la désignation le 9 juin 2023 des délégués titulaires et suppléants des conseils municipaux ainsi que leur nombre en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023 ;

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Pour être délégué ou suppléant, il faut avoir la nationalité française et ne pas être privé de de ses droits civiques et politiques par une décision devenue exécutoire. Seuls peuvent être délégués ou suppléants d'un conseil municipal les conseillers municipaux.

I- Vérification du quorum

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents à l'ouverture du scrutin : 12

Majorité des membres en exercice : 6

Il est constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

II- Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin :

☞ Mme Sylviane ROY et Mr Fabrice GARRABOS
et des deux membres présents les plus jeunes, :
☞ Mr Damien CHABIDON et Mr Philippe ROCHER

La présidence du bureau est assurée par ses soins.
Secrétaire de séance : Mme Florence VIDAL

AR Prefecture

043-214300626-20230609-09062023001-DE
Reçu le 13/06/2023

III- Election des délégués

Monsieur le Président présente les candidatures qui ont été portés à sa connaissance :

Candidatures pour l'élection des délégués :

- ☞ Mr JOUBERT Michel
- ☞ Mr CHAMAYOU Patrice
- ☞ Mme VIDAL Florence

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au voter sans débat et par scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 13
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- ☞ Mr JOUBERT Michel 13 voix
- ☞ Mr CHAMAYOU Patrice 13 voix
- ☞ Mme VIDAL Florence 13 voix

Mrs JOUBERT Michel, CHAMAYOU Patrice et Mme VIDAL Florence, ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

IV- Election des suppléants

Monsieur le Président présente les candidatures qui ont été portés à sa connaissance :

Candidatures pour l'élection des délégués :

- ☞ Mme ROY Sylviane
- ☞ Mr GARRABOS Fabrice
- ☞ Mr MIGNE Julien

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au voter sans débat et par scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 13
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- ☞ Mme ROY Sylviane 13 voix
- ☞ Mr GARRABOS Fabrice 13 voix
- ☞ Mr MIGNE Julien 13 voix

Mme ROY Sylviane, Mrs GARRABOS Fabrice et MIGNE Julien, ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élu en qualité de délégué suppléants pour les élections sénatoriales.

Fait à Chaspuzac, le 9 juin 2023

Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE,

Michel JOUBERT

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 13 juin 2023

et publication ou notification

du 13 juin 2023

AR Prefecture

043-214300626-20230609-09062023001-DE
Reçu le 13/06/2023